

C.T. DU 25 NOVEMBRE 2021

Cette assemblée a débuté par un point sur la situation Covid et l'approbation des P.V des précédents comités techniques.

Ordre du jour :

Point n°1 :

Ponts naturels 2022 (pour avis) : Au nombre possible de 3 (27/05, 15/07 et 31/10) la DGFIP a demandé au réseau de porter une attention particulière à celui de l'ascension. Celui-ci se trouve positionné en fin de "campagne impôts" avec un potentiel d'affluence supplémentaire envisagé dans nos services.

La CFTC DGFIP Savoie est surprise de cette "bonne conscience subite" de la DGFIP au moment précisément où tout est fait (principalement fermetures de structures et applications informatiques) pour éloigner l'utilisateur de nos services. Cette journée de fermeture supplémentaire ne viendra pas rééquilibrer la balance. Pour le reste, ces coupures de 4 jours sont toujours une soupape de décompression pour la plus grande partie des agents. Ces ponts naturels évitent aux services d'avoir à contraindre au moins 1/3 des agents à être présent ces jours-là.

C'est principalement pour ces raisons que la CFDT-CFTC Savoie a voté "POUR" ces trois ponts naturels 2022

Point n°2 :

Programme annuel de prévention 2020/2021 (pour information) : Vingt-six lignes ont été inscrites sur ce programme. À chacune des problématiques notée une mesure de prévention a été proposée par les services chargés des dossiers.

Sur ce point, la CFTC-CFTC Savoie compte sur l'intervention des équipes DDFIP pour que chacune de ces situations se voit appliquer le plus rapidement possible les mesures de prévention adéquates.

Point n°3 :

Fonds pour l'amélioration du cadre de vie des agents au travail : Ce point a fait partie de discussions qui ont abouti à un protocole d'accord entre la D.G et l'ensemble des organisations syndicales représentatives, le 22 octobre 2021.

Ce financement spécifique (74751€ pour la Savoie) vise à améliorer la qualité de vie au travail et les agents, de par les propositions qu'ils pourront faire, seront les seuls acteurs de ces améliorations individuelles ou collectives.

Pour engager cette dépense le calendrier de la DGFIP impose une date butoir au 31 mars 2022 pour consulter et arrêter les choix départementaux.

Pour le reste, la note relative à cette action laisse carte blanche à chaque département pour s'organiser et recueillir les propositions locales.

Un début de programme local a été arrêté :

- Groupe de Travail entre les O.S. locales et la DDFIP le 13 décembre pour déterminer les principaux axes de mise en place de ce dispositif,
- Consultation des agents,
- Février : Groupe de Travail sur l'étude des propositions des agents dans l'optique de faciliter un accord majoritaire essentiel en Comité Technique final,
- Mars : Comité Technique finalisant les actions locales à financer.

Chacun de nous doit avoir le temps de s'exprimer à ce sujet.

La DDFIP 73 devra informer officiellement les agents le plus rapidement possible après le groupe de travail du 13 décembre.

Nous le lui demanderons !!!

**Il appartiendra ensuite à chacun de s'exprimer, faites-le sans hésiter !!!
N'hésitez pas non plus à nous relayer vos demandes, nous saurons les appuyer !!!**

Contactez vos représentants en Comité Technique :

Titulaire : Patrice DAL MOLIN 04 79 96 72 02

Suppléant : Stéphane GRILLET 04 79 70 87 23